

Communiqué – No. 2011-03

2011-08-09

Bargaining Unit Update

In our last update on this issue, we wrote that, following CUPW's application to the CIRB for a review of the bargaining units at Canada Post Corporation, CPC and CPAA had also made submissions and the CIRB (the Board), had convened all concerned parties to a meeting. You will remember that the meeting took place on January 31, 2011. The Board handed down its decision on May 16, 2011, and rejected CPC's request to have the application dismissed. That decision gave CUPW until June 16 to respond to CPC and CPAA's initial submission or to provide additional information. The other two parties had until July 16, to similarly make additional submissions. You will find the integral text of the CPAA final submission on the Associations' Web site. We list below the high points of our final submission:

1. There are no serious Labour Relations issues related to Structure.
2. CPAA members favour the current bargaining unit structure.
3. Health and Safety issues were resolved.
4. Bargaining demonstrates the bargaining unit structure continues to be appropriate.
5. The CUPW application is not about the appropriateness of the bargaining unit structure.

This last point is one we hope you will read with added interest. We attempted to demonstrate that reasons, other than the alleged appropriateness of the bargaining unit, are among the problems that led CUPW to file its application. In support of our argument, we used CUPW's own Structural Review report.

Mise à jour sur la revue des unités de négociation

Dans notre dernière mise à jour, nous vous indiquions qu'à la suite de la demande du STTP au CCRI afin d'obtenir une revue des unités de négociation, au sein de la Société canadienne des postes, la SCP et l'ACMPA avaient aussi présenté des soumissions. Nous précisons aussi que le CCRI (le Conseil) avait convoqué toutes les parties concernées à une rencontre. Vous vous rappellerez sûrement que cette réunion a eu lieu le 31 janvier 2011. Le Conseil a rendu une décision le 16 mai 2011 à l'effet qu'il refusait la demande de la SCP voulant que la demande soit rejetée. De plus, la décision donnait au STTP jusqu'au 16 juin pour répondre aux soumissions initiales de la SCP et de l'ACMPA ou pour donner de l'information additionnelle. Parallèlement, les deux autres parties avaient jusqu'au 16 juillet pour déposer des soumissions supplémentaires. Vous trouverez le texte intégral de la soumission finale de l'ACMPA sur le site Web de l'Association. Nous énumérons ci-dessous les faits saillants de notre soumission finale :

1. Il n'y a aucun enjeu sérieux en matière des relations du travail en ce qui a trait à la structure existante.
2. Les membres de l'ACMPA souhaitent maintenir la structure actuelle d'unités de négociation.
3. Les questions portant sur la santé et sécurité ont été résolues.
4. Les négociations démontrent que la structure d'unités de négociation en place continue d'être appropriée.

5. La demande du STTP ne concerne pas la pertinence de la structure actuelle d'unités de négociation.

Nous espérons que vous lirez les détails sur ce dernier point avec intérêt. Nous avons tenté de démontrer les raisons, autres que la supposée pertinence de la structure actuelle des unités de négociation, qui sont parmi les problèmes qui ont mené le STTP à déposer cette demande. Pour appuyer nos arguments, nous avons utilisé le rapport du STTP sur sa propre revue organisationnelle.

CLC Complaint

A CPAA delegation attended the Canadian Labour Congress (CLC) Convention held in Vancouver in May. Delegates debated and passed one hundred and seventy (170) resolutions that were brought to the floor by the convention committees. Of particular interest, under the **Constitution and Structure**, are the following resolutions:

Resolution CS-1
Article 4 – Disputes procedure

“5.a. Each affiliate respects the established collective bargaining relationships of every other affiliate. No affiliate will try to organize or represent employees who have an established bargaining relationship with another affiliate or otherwise seek to disrupt the relationship.”

Resolution CS-2
Appendix I Pledge of Solidarity (an excerpt below):

“Work to build better relationships between affiliates and affiliate leaders and a more constructive dialogue between affiliates at all levels.

Agree that raiding is not acceptable and will be dealt with in accordance with Article 4 of the CLC Constitution.

Agree not to establish or assist an independent organization for the purpose of interfering with the members of a CLC affiliate.”

On June 29, 2011 CPAA filed a formal complaint with the Canadian Labour Congress stating that the Canadian Union of Postal Workers (CUPW) had violated the past and present constitution.

Below are highlights of the official complaint letter hand delivered to Kenneth V. Georgetti, President of the CLC, by Leslie Schous, President of the CPAA:

- The Association represents approximately 12,000 Postmasters and Assistants working in rural post offices across Canada.
- There has been an ongoing issue with CUPW trying to take over our members. These issues were resolved by a Memorandum of Agreement signed between CPAA and CUPW which states: “*CUPW and CPAA also recognize that the bargaining unit for which CPAA is currently holding bargaining rights is appropriate and that CPAA members shall not be included in a bargaining unit with other employees of Canada Post.*”
- In June of 2008, we received a letter from CUPW identifying an interest in striking a committee to discuss the potential of a merger. This issue was discussed at the National Board Meeting of CPAA and a letter was sent to CUPW declining their offer to establish a committee.
- In July of 2008, CPAA received a letter from CUPW requesting a meeting to discuss the reasons and concerns behind our National Board’s decision.
- The meeting was held on October 8, 2008 and CPAA reiterated its position that we were not interested in a merger or even the prospect of establishing a joint committee to discuss this idea.
- CUPW then proceeded to apply to the CIRB in January of 2010 requesting a review of the structure of the bargaining units at Canada Post.
- In exercising this course of action, CUPW has violated not only the former constitution of the CLC, but also the current one which was put

into effect at the CLC convention held in Vancouver May 8 to 13, 2011.

- By arguing that the employees who are performing “supervisory” duties would be included in the APOC bargaining unit is in direct violation of the constitution’s Article 4 Disputes procedures. Although this case goes far beyond a “dispute”, the outcome will be the same, in that the CLC will lose members based on CUPW’s application.
- Shortly after being notified of CUPW’s application for a review of the bargaining units at Canada Post, we did a mailout to our members entitled Declaration of Wishes. This Declaration was sent to all active members, associate, and lifetime members. Both indeterminate and term employees were given the opportunity to express their wishes. Approximately 12,000 Declarations were sent out. To date Welch LLP has received 10,655 forms in which people expressed their wishes. This is an exceedingly high return rate. Of those 10,650 people confirmed that they would prefer to continue to be represented by the Association.
- Not only is CUPW in violation of the CLC constitution, their actions are also in direct conflict with the wishes of our members.

On July 7, 2011 the CLC sent a letter to the president of CUPW advising of the formal complaint and asking for an explanation of CUPW’s behaviour in this matter.

CPAA will keep you informed of any further developments. You may also check www.cpaacacmpa.ca for future updates.

Plainte déposée au CTC

Une délégation de l’ACMPA s’est rendue à l’assemblée générale du Congrès du travail du Canada (CTC) à Vancouver en mai dernier. Les délégués ont débattu et adopté cent soixante-dix (170) résolutions mises sur la table par les comités de l’assemblée. Les résolutions suivantes, sur le thème Statuts et structure, ont plus particulièrement retenu notre attention :

Résolution CS-1

Article 4 – Règlements des différends

« 5.a. Chaque affilié respecte la relation patronale-syndicale établie des autres

affiliés. Aucun affilié ne doit tenter de recruter ou de représenter les personnes ayant établi une relation patronale-syndicale avec un autre affilié ou chercher par d’autres moyens à détruire ces relations.

Résolution CS-2

Annexe I – Engagement de solidarité (un extrait ici-bas) :

« Travailler pour bâtir des relations meilleures entre les affiliés et les leaders syndicaux et promouvoir un dialogue plus positif entre les affiliés à tous les paliers.

Convenir que le maraudage n’est pas acceptable et qu’il sera traité conformément à l’Article 4 des Statuts du CTC.

Convenir de ne pas établir ou aider une organisation indépendante dans le but de s’ingérer dans les affaires des membres d’un affilié du CTC. »

Le 29 juin 2011, l’ACMPA a déposé une plainte officielle auprès du CTC affirmant que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) avait contrevenu aux anciens statuts et aux statuts actuellement en vigueur.

Voici les points saillants de la lettre de plainte officielle remise en main propre au président du CTC, Kenneth V. Georgetti, par Leslie Schous, présidente nationale de l’ACMPA :

- L’Association représente environ 12 000 maîtres de poste et adjoints travaillant dans les bureaux de poste ruraux partout au Canada.
- Il existe un litige de longue date avec le STTP qui tente de recruter nos membres. Ce litige a été réglé par un protocole d’entente intervenu entre l’ACMPA et le STTP et qui précise ce qui suit : « *Le STTP et l’ACMPA reconnaissent également que l’unité de négociation pour laquelle l’ACMPA détient actuellement les droits de négociation collective est appropriée et que les membres de l’ACMPA ne doivent pas être inclus au sein d’une unité de négociation comportant d’autres employées et employés de Postes Canada.* »

- En juin 2008, nous avons reçu une lettre du STTP indiquant que ce dernier souhaitait établir un comité en vue d'examiner les possibilités d'une fusion. La question a été débattue lors de la réunion du bureau national de direction de l'ACMPA et une lettre a été envoyée au STTP pour refuser son offre d'établir un comité.
- En juillet 2008, l'ACMPA a reçu une lettre du STTP dans laquelle ce dernier demandait à rencontrer l'ACMPA afin de discuter des raisons et des préoccupations ayant justifié la décision de notre bureau national de direction.
- La réunion a eu lieu le 8 octobre 2008 et l'ACMPA a réitéré sa position, à savoir qu'elle n'était pas intéressée par une fusion, ni même par l'idée d'établir un comité conjoint pour discuter de cette éventualité.
- Le STTP a donc décidé de soumettre une demande d'examen au Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) en janvier 2010 portant sur la structure des unités de négociation à Postes Canada.
- En exerçant ce recours, le STTP a contrevenu non seulement aux anciens statuts du CTC, mais aussi aux statuts actuels, qui sont entrés en vigueur à l'occasion de l'assemblée générale du CTC qui s'est tenu à Vancouver du 8 au 13 mai 2011.
- En prétendant que les employés qui exercent des tâches de « supervision » seraient inclus dans l'unité de négociation de l'Association des officiers des postes du Canada (AOPC), il a directement contrevenu aux règlements des différends de l'article 4 des statuts. Même si cette affaire dépasse largement le cadre d'un « différend », le résultat sera le même puisque le CTC perdra des membres en raison de la demande de revue du STTP.
- Peu après que nous ayons été avisés de la demande de revue des unités de négociation à Postes Canada déposé par le STTP, nous avons envoyé à nos membres par courrier un formulaire intitulé Déclaration de souhaits. Cette déclaration a été envoyée à tous les membres actifs, associés et membres à vie. Tant les employés permanents que les employés nommés pour une période

déterminée ont eu la possibilité d'exprimer leurs souhaits. Environ 12 000 déclarations ont été envoyées par la poste. À ce jour, Welch LLP a reçu 10 655 formulaires dans lesquels les gens ont exprimé leurs souhaits. C'est un taux de réponse exceptionnellement élevé. Parmi les répondants, 10 650 ont confirmé qu'ils préféreraient continuer à être représentés par l'Association.

- Non seulement le STTP contrevient-il aux statuts du CTC, mais ses agissements s'opposent directement aux souhaits de nos membres.

Le 7 juillet 2011, le CTC a fait parvenir une lettre au président du STTP, l'avisant de la plainte formelle et lui demandant d'expliquer les agissements du STTP dans cette affaire.

L'ACMPA vous tiendra informé de tout nouveau développement. Vous pouvez aussi consulter notre site Web au www.cpaa-acmpa.ca pour de plus amples mises à jour.

Corporate Achievement Bonus for Continuous terms

Appendix L of our Collective Agreement is a Memorandum of Agreement signed by CPC and CPAA explaining the terms and conditions of the Corporate Team Incentive Plan. For CPAA, this plan is known as the Corporate Achievement Bonus (CAB).

In the past, continuous terms were not eligible to receive the CAB. Effective January 1, 2010, the new incentive plan includes CPAA term employees with continuous employment.

The eligibility criterions to receive the pro-rated CAB payment, which is based on actual hours paid are:

- A term employee must have continuous employment prior to the beginning of the assignment. Continuous employment is having more than six (6) months of uninterrupted employment with the Corporation.
- Must be actively employed on December 31st of that year **and** on the date of payout as determined by the Corporation. Actively employed means that the employee had an

assignment or the employee was scheduled to work during that week.

- Continuous terms must perform **an assignment of more** than six (6) months during the fiscal year (January 1 to December 31). This means that the assignment **must be in one position only** and must begin for example, before July 1st.
- The assignment must be scheduled for twelve (12) hours or more per week for more than six (6) months.

If you are a continuous term who **meets all of the eligibility requirements listed above** but was not paid the 2010 Corporate Achievement Bonus, please submit an email to: Bonus@canadapost.ca with the details of your assignment, and to please call your union representative.

Prime d'accomplissement lié au rendement de l'entreprise pour les employés nommés pour une période déterminée avec service continu

L'Appendice L de notre convention collective constitue un protocole d'entente signé entre la SCP et l'ACMPA en ce qui a trait aux modalités et aux conditions portant sur le Programme d'encouragement du rendement de la Société canadienne des postes. Pour l'ACMPA, ce programme est connu sous le nom de prime d'accomplissement lié au rendement de l'entreprise (PARE).

Autrefois, les employés nommés pour une période déterminée avec service continu n'étaient pas admissibles au programme PARE. Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2010, le nouveau programme de primes d'encouragement inclut les employés nommés pour une période déterminée avec service continu de l'ACMPA.

Les critères d'admissibilité pour recevoir un paiement calculé au prorata de la PARE, selon les heures réellement payées, sont :

- Un employé nommé pour une période déterminée doit avoir du service continu à son actif et ce, avant le début de son affectation.

Avoir du service continu signifie avoir accumulé plus de six (6) mois de travail ininterrompu avec la Société.

- L'employé doit toujours travailler activement pour la Société au 31 décembre de l'année *ET* à la date du versement, telle qu'elle est déterminée par la Société. Travailler activement signifie que l'employé a une affectation au sein de la Société ou que des heures ont été mises à son horaire au cours de la semaine en question.
- Les employés nommés pour une période déterminée avec service continu doivent avoir eu une *affectation de six (6) mois ou plus* durant l'année financière (du 1^{er} janvier au 31 décembre). C'est donc dire que l'affectation doit avoir été dans *un seul poste seulement* et avoir débuté, par exemple, avant le 1^{er} juillet.
- L'affectation doit porter sur un horaire de douze (12) heures ou plus par semaine et ce, pendant plus de six (6) mois.

Si vous êtes un employé nommé pour une période déterminée avec service continu qui **rencontre tous les critères d'admissibilité énumérés ci-dessus**, mais que vous n'avez pas reçu la PARE 2010, veuillez faire parvenir un courriel à l'adresse suivante : Bonus@canadapost.ca avec les détails concernant votre affectation. Veuillez aussi appeler votre représentant syndical.

Liaison Fund Presentations

Appendix B of the CPAA Collective Agreement gives details on the fund which was created to finance liaison and research activities relating to business development opportunities in Post Offices in which CPAA members work. The Liaison Fund is ever more relevant when we consider the continued erosion of letter mail volumes and revenues as well as the increased competition faced by Canada Post Corporation. As always with CPAA, the Liaison Fund Committee is not only the three individuals appointed to the National Committee but it is all of you

CPAA members. We all must find ways to increase traffic and revenues in our Post Offices.

In *The Canadian Postmaster* magazine, March 2009 edition, we had written about our request to meet with representatives of the Corporation for the purpose of preliminary discussions on future initiatives of the fund. Following these discussion and after repeated request, Canada Post finally shared with the Association its "idea filter". This "filter" is to be thought of as a succession of escalating tests or stages to which an idea is submitted. The concept is that in order for the Corporation to develop a business case and ultimately finance the development and implementation of an idea, this idea will have passed and survived through the idea filter.

Mrs. Jacinthe Turcotte, Quebec Branch President and Liaison Fund member had developed a Liaison Fund Presentation for her Branch Zone meetings. That presentation was subsequently translated and shared at all Branch Conventions. During these presentations, members were asked to submit ideas which could be presented to Canada Post Corporation. The following ideas, divided in two (2) categories: **Core products/services** and **Alternate revenue streams**, came from your peers. Those ideas which can pass all tests of the "idea filter" will be presented to Canada Post Corporation at a future meeting with the Liaison Fund Committee.

Core products/services

- Set up a frequent mailer reward program and a discount program.
- Offer a small packet service within Canada.
- Offer a discount mailing rate if mailing within a given radius (i.e. 50KM or 100KM).
- Re-introduce the Aerogram in electronic format for mailers or recipients who do not have computers. Sender goes to any RPS equipped Post Office or the Corporate Web site, type the message as an e-mail sent to the Post Office in the addressees' community, it is printed at the Post Office and delivered in the addressees' mail box.
- Match other retailers bulk pricing (Costco).

- Set up a Canada Post electronic money order program to compete against Moneygram, Western Union.
- Enhance COAN service by automatically notifying government agencies (federal, provincial, municipal) of the customers new contact information.
- Offer an electronic print shop platform from which Admailers can create their own Admail, have it printed and prepared for mailing (one stop shop).
- Offer prepaid Xpresspost boxes (for the likes of Ebay), as well as prepaid window envelopes.
- Offer mail/parcel pick-up service using RSMC's.
- Have a catalogue to sell postal boxes and offer installation advice service.

Alternate revenue stream

- Set up Post Offices as small communities business centers (selling services such as fax, e-mail, copying, scanning, government forms, cell phones, SIM cards, as done in France and Australia).
- Offer Commissioner of Oath service for a fee.
- Offer licence renewal services (health care, driving permit, vehicle registration, hunting/fishing permits, etc.)
- Set up partnership for limited banking services with virtual banks (e.g. ING), install ATMs.
- Set up bill payment services.
- Expend VISA Prepaid card to all RPS Offices.
- Re-introduce Sears counters or similar service/program.
- Introduce evening hours.
- Use Post Offices as collection points for various charities donation campaign (i.e. Red Cross).
- Offer Ticketmaster points of sale in Post Offices for cultural or sports events.
- Have Tim Hortons franchises in Post Offices.
- Have tourism information booth and lottery terminals in Post Offices.
- Sell gift cards.
- Offer virtual prepaid postcards/greeting cards/sympathy cards.
- Set up community involvement program for Post Office employees to visit schools.
- Sell local producers goods (canned), in Group Post Offices.

Should any CPAA members who were not able to attend the summer Branch Conventions wish to share ideas not already listed above, please do so by

sending them to Daniel L. Maheux Chair of the Liaison Fund Committee at the National Office of CPAA. We ask that you include your contact information so that we can get in touch with you should we require additional information about your idea. The mailing address is provided at the end of the Communiqué.

Présentation sur le Fonds de liaison

L'appendice B de la convention collective de l'ACMPA décrit le fonds qui a été créé en vue de financer les activités de liaison et de recherche relatives aux occasions de développement des affaires dans les bureaux de poste dans lesquels travaillent les membres de l'ACMPA. Le Fonds de liaison est particulièrement pertinent quand on constate l'érosion continue des volumes et des recettes du courrier postal, ainsi que la concurrence de plus en plus féroce à laquelle la Société canadienne des postes doit faire face. Comme toujours avec l'ACMPA, le comité du Fonds de liaison ne se limite pas aux trois personnes nommées au Comité national, mais il concerne chacun d'entre vous en tant que membres de l'ACMPA. Nous devons tous trouver des moyens d'accroître l'achalandage et les revenus dans nos bureaux de poste.

Dans le numéro de mars 2009 du magazine *Le maître de poste canadien*, nous avons écrit à propos de notre demande pour rencontrer les représentants de la Société afin d'entreprendre des discussions préliminaires sur les initiatives futures du Fonds. Suite à ces discussions et après de nombreuses demandes, Postes Canada a finalement communiqué à l'Association son « filtre à idées ». Ce « filtre » doit être considéré comme une série de tests successifs ou d'étapes progressives auxquels une idée est soumise. Le principe est le suivant : pour que la Société puisse élaborer une analyse de rentabilisation et éventuellement financer le développement et la mise en œuvre d'une idée, celle-ci doit être passée dans le filtre à idées et y avoir résisté.

Mme Jacinthe Turcotte, présidente de la section du Québec et membre du

Fonds de liaison, avait préparé une présentation concernant le Fonds de liaison pour les réunions de zone de sa section. Cette présentation a ensuite été traduite et présentée à tous les congrès de section. Lors de ces présentations, les membres ont été invités à proposer des idées qui pourraient être soumises à la Société canadienne des postes. Les idées suivantes, réparties en deux (2) catégories, **produits et services de base** et **autres sources de revenus**, ont été soumises par vos pairs. Ces idées, qui peuvent toutes passer au travers du « filtre à idées », seront présentées à la Société canadienne des postes lors d'une prochaine rencontre avec le comité du Fonds de liaison.

Produits et services de base

- Établir un programme de récompense des grands expéditeurs et un programme d'escompte.
- Offrir un service de petits paquets à l'intérieur du territoire canadien.
- Offrir un tarif postal réduit si la destination est dans un rayon donné (p. ex., 50 km ou 100 km).
- Ressusciter l'aérogamme au format électronique pour les expéditeurs ou les destinataires qui ne disposent pas d'un ordinateur. L'expéditeur se rend dans n'importe quel bureau de poste disposant d'un point de service de vente au détail (PSVD) ou sur le site Web de Postes Canada, il entre son message sous forme de courriel envoyé au bureau de poste dans la communauté des destinataires, le message est imprimé au bureau de poste, puis livré dans la boîte aux lettres du destinataire.
- Offrir le même barème de prix de gros que les autres détaillants (Costco).
- Établir un programme de mandats électroniques de Postes Canada pour faire concurrence à Moneygram et à Western Union.
- Améliorer le service d'avis de changement d'adresse (ADVA) en communiquant automatiquement aux organismes gouvernementaux (fédéraux, provinciaux et municipaux) les nouvelles coordonnées d'un client.
- Offrir une plateforme d'atelier d'imprimerie électronique à partir de laquelle les auteurs de courrier

publicitaire peuvent créer leur propre médiaposte, puis le faire imprimer et préparer en vue de sa mise à la poste (service tout en un).

- Offrir des colis Xpresspost prépayées (pour les sites comme eBay) ainsi que des enveloppes à fenêtre prépayées.
- Offrir un service de cueillette de courrier et de colis par l'entremise des factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS).
- Établir un catalogue pour vendre des boîtes postales et offrir un service de conseil d'installation.

Autres sources de revenus

- Organiser les bureaux de poste comme des centres d'affaires des petites collectivités (offrant des services comme le télécopieur, le courriel, les photocopies, la numérisation, les formulaires du gouvernement, les téléphones cellulaires et les cartes SIM, comme cela existe en France et en Australie).
- Offrir le service de commissaire d'assermentation moyennant un honoraire.
- Offrir des services de renouvellement de permis (carte d'assurance-maladie, permis de conduire, enregistrement de véhicules, permis de chasse et de pêche, etc.).
- Établir des partenariats pour la prestation de services bancaires limités avec des banques virtuelles (p. ex., ING), installer des GAB.
- Établir des services de paiement de factures.
- Étendre la carte VISA prépayée à tous les bureaux PSVD.
- Ressusciter les comptoirs Sears, un service ou un programme semblable.
- Proposer des heures d'ouverture en soirée.
- Utiliser les bureaux de poste comme des points de collecte pour les différentes campagnes de dons des organismes de charité (p. ex. la Croix-Rouge).
- Offrir des points de vente *Ticketmaster* dans les bureaux de poste pour les événements culturels ou sportifs.
- Intégrer des franchises Tim Hortons dans les bureaux de poste.

- Installer des comptoirs d'information touristique et des terminaux de loterie dans les bureaux de poste.
- Vendre des cartes-cadeaux.
- Offrir des cartes postales, de vœux ou de condoléances virtuelles prépayées.
- Mettre en place un programme de participation communautaire dans le cadre duquel les employés du bureau de poste se rendraient dans les écoles.
- Vendre les marchandises des producteurs locaux (en conserve) dans les bureaux de poste de la catégorie des groupes.

Les membres de l'ACMPA qui n'ont pas eu l'occasion de participer aux congrès de section estivaux et qui souhaitent proposer des idées qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus peuvent les envoyer à Daniel L. Maheux, président du comité du Fonds de liaison, au bureau national de l'ACMPA. Veuillez inclure vos coordonnées afin que nous puissions

communiquer avec vous dans l'éventualité où nous voudrions obtenir des précisions à propos de votre idée. Notre adresse postale est indiquée à la fin du Communiqué.

Reminders

- If you are returning to work after an illness or injury please contact a CPAA Officer. Manulife should be notifying CPAA when a member is returning to work, however, this is not always happening. Your Union representatives must be involved in the process to ensure your rights are protected.
- The Communication Committee is looking for Member Profile stories for your Communiqués. If you would like to share a unique story regarding your career at Canada Post, your community involvement or experiences with CPAA etc., please submit in writing to Daniel L. Maheux at the contact information below.

Rappel

- Si vous retournez au travail après une maladie ou une blessure, veuillez communiquer avec un officier de l'ACMPA. La compagnie Manuvie doit informer l'ACMPA lorsqu'un membre retourne au travail, cependant, elle ne le fait pas toujours. Vos représentants syndicaux doivent participer au processus de retour au travail pour s'assurer que vos droits sont protégés.

Le comité de communication est à la recherche de profils de membres pour les Communiqués. Si vous désirez partager une histoire unique concernant votre carrière au sein de Postes Canada, votre implication dans la communauté ou vos expériences avec l'ACMPA, etc., veuillez faire parvenir votre profil par écrit à Daniel L. Maheux, dont les coordonnées suivent ci-dessous.

CPAA Communication Committee / Comité de communication de l'ACMPA

Daniel L. Maheux
Karen E. MacDonald
Sue A. Verhelst

For more information, contact your CPAA Communication Committee at:
Pour plus d'informations, contacter votre comité de communication de l'ACMPA à :

Tel. / tél. 613-745-2095
Fax / télécopieur 613-745-5559
mail@cpaa-acmpa.ca

CPAA Communication Committee / Comité de communication de l'ACMPA
281 Queen Mary
Ottawa ON K1K 1X1